Cinquante-neuvième année. - N ° 195 A Vendredi 10 octobre 2025

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 763

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

988 505 731 RCS Nantes.
BOULANGERIE GRELIER.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 5000 EUR.
Adresse : 3, place de l'Eglise, 44170 Abbaretz.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 120000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : L'exploitation d'un fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, confiserie, chocolats, glaces, biscuiterie - Traiteur, Sandwicherie.
Adresse : 3, place de l'Eglise, 44170 Abbaretz.
Précédent propriétaire : 518 292 024 RCS Nantes. **GRELIER** (David Serge Jean-Marie).
A dater du : 26 juin 2025.
Date d'effet : 1er septembre 2025.
Date de commencement d'activité : 1er septembre 2025.
Publication légale : INFORMATEUR JUDICIAIRE.FR *du* 26 septembre 2025.
Oppositions : au siège du fonds cédé 3 place de l'Eglise 44170 Abbaretz pour la validité, Antelia conseils Juripartner Société d'avocats 1 rue Michael Faraday - , Immeuble Faraday 44801 Saint Herblain CEDEX pour la correspondance..
Commentaires : Suivant acte sous seing privé en date à NANTES, le 17.09.2025 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement, Nantes 2 le 19.09.2025 Dossier 2025 000062831 Référence 4404P02 2025 A 03588 Domicile ancien propriétaire : 3 Place de l'Eglise 44170 ABBARETZ, Domicile nouveau propriétaire :3 Place de l'Eglise 44170 ABBARETZ, Cession de fonds de commerce de boulangerie pâtisserie chocolaterie. Exploité à 3 Place de l'Eglise 44170 ABBARETZ Moyennant le prix de 120.000 euros Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce.